

BELFORT, le 15 SEP. 2014

Madame Janine MAIROT  
Présidente du Club Aérostatique de  
Franche-Comté  
BP 70024

90001 BELFORT Cedex

Madame la Présidente,

Vous sollicitez du Syndicat de l'Aéroparc l'autorisation d'accéder à l'Aéroparc par la zone réservée aux activités de l'Aéro Micro Club de Phaffans afin atteindre la zone qui vous est attribuée pour vos décollages, uniquement entre 0h00 et 8h00 pour les décollages matinaux. J'ai bien pris note qu'en dehors de ces horaires, vous emprunterez le trajet actuel par les D29 et D60.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que le bureau du Syndicat de l'Aéroparc a émis un avis favorable à votre demande, et ce dans le respect des conditions précitées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

*Le Président du Syndicat,*



*Pierre-Jérôme COLLARD*